

Membres du Conseil Municipal	
En exercice :	23
Présents :	19
Représentés :	1
Absents :	3
Ayant pris part au vote :	20

Séance publique du 18 décembre 2024

L'an deux mille vingt-deux, le 18 décembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 12 décembre, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de Mme Sylvie LOPEZ.

Mmes, Ghislaine CRAYSSAC, Françoise GALEOTE, Régine DE RODAT, Danièle KAYA-VAUR, Sylvie LOPEZ, Valérie MARJAC, Karine MINIC, Magali POQUET, Francine TEISSIER, Huguette THERON-CANUT.
Mrs. Sébastien FABRE, Jean GARGUILLO, Marc HENRY-VIEL, Pierre MALGOUYRES, Michel PELLETIER, Pascal PRINGAULT, Dominique ROMULUS, Edmond ROUTABOUL, Stéphane SANSAC, Maurice TEULIER.

Absents-excusés :

M Jean GARGUILLO représenté par Mme Huguette THERON-CANUT

Absents :

Mme Sandrine AUBRY
M Yohan ENCAUSSE
Mme Kedna THOMAS

Secrétaire de séance : M Sébastien FABRE

**Délibération n°
DL20241202**

**RAPPORT 2023 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU
SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT DE RODEZ
AGGLOMERATION**

Rodez agglomération a approuvé le rapport 2023 sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'assainissement.

En application de l'article D.2224-3 du Code général des collectivités territoriales, ce rapport doit être présenté au conseil municipal au plus tard le 31/12/2024.

Le rapport est téléchargeable sur le site de Rodez agglomération : www.rodezagglo.fr.

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement pour l'année 2023.

Fait à Olemps, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Sylvie LOPEZ



Le secrétaire de séance
Sébastien FABRE



Délibération certifiée exécutoire par :

- Sa transmission en Préfecture le : 19 DEC. 2024
- Sa publication :
 - o Affichée le : 19 DEC. 2024
 - o Retirée le :